

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUIN 2025**

SEANCE DU 3 JUIN 2025

Le Conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Nicolas BEAURE, Maire.

Membres du conseil municipal : Nicolas BEAURE, Claude VIESSANT, Corentin LE BOUQUIN, Richard AUBERT, Olivier BERGER, Mathieu FERRY, Nicole HEBRARD, Vanessa LEITE, Philippe POURVIN, Vincent SCHMITT, Cécile TARRADE, Bernard VELLET.

Absent excusé : Vincent SCHMITT, Cécile TARRADE,

Absent : Vanessa LEITE

Procurations : Vincent SCHMITT donne procuration à Olivier BERGER
Cécile TARRADE donne procuration à Mathieu FERRY

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 11

Date de la convocation :

Le 26 mai 2025

Secrétaire de séance :

Corentin LE BOUQUIN

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 11 ET 26 MARS 2025

Les procès-verbaux des séances des 11 et 26 mars 2025 sont validés par les membres présents et ceux engageant leur pouvoir sans modification.

Voté à l'unanimité.

ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER) : PRESENTATION DE LA CONCERTATION PUBLIQUE ET RECUEIL DE L'AVIS DU CONSEIL

Le conseil municipal définit des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune.

2 ABSTENTIONS, 9 VOIX POUR.

REGROUPEMENT D'ECOLES : VALIDATION DU LOT « ELECTRICITE » - TRANCHE CONDITIONNELLE

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le Conseil municipal approuve le choix de la nouvelle entreprise attributaire pour le lot n°10 pour un montant de marché de 29 282 € HT.

Voté à l'unanimité.

GESTION BUDGETAIRE : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR PROCEDER A DES VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, en sa qualité d'ordonnateur, à effectuer des virements de crédits entre chapitres d'une même section budgétaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Voté à l'unanimité.

DISTRIBUTEURS DE PAIN : ACQUISITION D'UN AUTOMATE, AUTORISATION DE SIGNATURE DES BAUX DE LOCATION ET DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Le Conseil municipal décide d'acquérir un automate de distribution de pain auprès de la société Ma Baguette, pour un montant de 12801,56 € HT, dépense affectée au budget de la section de Chanat. Il autorise Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de RLV à hauteur de 3 840.47 € et à signer les baux avec la Boulangerie Lastique à Orcines.

1 ABSTENTION, 1 VOIX CONTRE et 9 VOIX POUR.

LOGEMENT COMMUNAL - 10 RUE DE CLERMONT : REHABILITATION ENERGETIQUE – VALIDATION DE LA DEPENSE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal approuve les devis présentés pour un montant total de 25 112,32 € HT et autorise Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de RLV à hauteur de 12 556,16 € et le Conseil départemental.

Voté à l'unanimité.

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS (RLV) : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR FINANCEMENT DE PROJETS

Le Conseil municipal valide la pose d'une rampe dans l'église pour un coût total de 1 722.32 € HT ainsi que les nouvelles dépenses pour le maraîchage communal à hauteur de 4 363.64 € HT. Il autorise Monsieur le Maire à solliciter un concours

financier de RLV à hauteur de 22 066.55 € pour le projet de maraîchage communal et de 516.70€ pour la pose d'une rampe à l'église.

Voté à l'unanimité.

PRODUIT DES AMENDES DE POLICE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR FINANCEMENT DE PROJETS

Le Conseil municipal valide le remplacement du garde-corps du pont SNCF et l'installation d'un bloc béton afin de sécuriser la sortie des enfants de la cantine pour un montant total de 12 105 € HT. Il autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du produit des amendes de police.

Voté à l'unanimité.

TERRITOIRE D'ENERGIE PUY-DE-DOME : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOMS ET ECLAIRAGE PUBLIC « RUE DE LA PIALA – POSTE PLANCHAT » ET DEMANDE DE SUBVENTION FIC 2026

Les Membres du Conseil Municipal décident d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom et du réseau d'éclairage public présenté par Monsieur le Maire. Il fixe la participation de la Commune au financement des dépenses à 14 000€ HT et 11 400€ HT.

1 ABSTENTION, 10 voix POUR.

RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT - AGENT TECHNIQUE

Le Conseil municipal décide la création d'un poste permanent d'agent technique territorial (tous grades confondus), catégorie C, à temps non complet, à raison de 17h45/35^{ème} hebdomadaires annualisées, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Voté à l'unanimité.

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS (RLV) : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA REALISATION DES VERIFICATIONS PERIODIQUES REGLEMENTAIRES

Le conseil municipal décide d'approuver l'adhésion au groupement de commandes.

Signature secrétaire de séance,